

Toutes les pièces présentées doivent être des **ORIGINAUX**

### 1<sup>ère</sup> DEMANDE : MAJEUR

- **1 photo couleur** : moins de 6 mois, aux normes, rien sur la tête, pas de lunettes, visage dégagé, pas de sourire et bouche fermée, à effectuer de préférence chez le photographe.  
(ne pas les découper)
- **1 justificatif de domicile : Récent**  
Facture d'eau - gaz - électricité - téléphone fixe  
Quittance de loyer (pas de quittance provenant de carnet à souche)  
Avis d'imposition récent
- **1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois**
- Si mariage récent pour les femmes, copie de l'acte de mariage.

**Pour les majeurs vivant chez leurs parents ou personnes hébergées** : (Demander un modèle d'attestation d'hébergement vierge en Mairie à compléter et signer par l'hébergeant)

- + Justificatif de domicile de l'hébergeant récent
- + Justificatif au Nom du demandeur de la CNI (bulletin de salaire, facture portable, courrier Pôle Emploi, ...)
- + La carte d'identité de l'hébergeant.

#### Dans certains cas :

- parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger) : Fournir un certificat de nationalité française.
- En cas d'utilisation d'un nom d'usage (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas

### RENOUVELLEMENT : MAJEUR

Rendre l'ancienne carte d'identité

Si votre CNI est périmée de moins de 2 ans :

- **1 photo couleur** : moins de 6 mois, aux normes, rien sur la tête, pas de lunettes, visage dégagé, pas de sourire et bouche fermée, à effectuer de préférence chez le photographe.  
(ne pas les découper)
- **1 justificatif de domicile : Récent**  
Facture d'eau/gaz/électricité/téléphone fixe  
Attestation d'assurance habitation (pas voiture),  
Quittance de loyer (pas de quittance provenant de carnet à souche)  
Avis d'imposition récent

**Il faut obligatoirement connaître** :  
Nom, prénom, date et lieu de naissance des parents. (Nom de jeune fille de la mère)

Si votre CNI est périmée de plus de 2 ans :

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1<sup>ère</sup> demande.

### PERTE OU VOL : MAJEUR

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une 1<sup>ère</sup> demande.

- Déclaration de perte (en mairie)
- Déclaration de vol (en gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25 euros (à acheter dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des impôts).
- 1 document avec photo :  
Permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte vitale...  
(Si pas de passeport ni de carte d'identité)

**Information**: (Pour les majeurs seulement)

Toutes les cartes d'identité établies à partir de janvier 2004 sont valables 5 ans de plus à la date de fin de validité (Décision gouvernementale)

## MINEUR

### 1<sup>ère</sup> DEMANDE - RENOUELEMENT - PERTE OU VOL

**L'enfant doit être présent dans tous les cas.**

Toutes les pièces indiquées comme lors d'une  
1<sup>ère</sup> demande/Renouvellement/perte ou vol  
d'un majeur **et rajouter** :

- La pièce d'identité du parent présent
- le livret de famille

Dans certains cas, fournir en plus :

- copie intégrale du jugement de divorce.
- résidence alternée : *1 justificatif de domicile, la carte d'identité ou le passeport de chaque parent.*

VILLE DE PLOËRMEL



## Constitution d'une Carte Nationale d'Identité

Service Population et Citoyenneté

**Sur Rendez-Vous :**

02.97.73.57.98

Lundi	13h30 à 16h30
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	